

GO/CKS
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N° 2023-1097/PRES-TRANS/PM/MEFP/
MSHP portant nomination d'Administrateurs au
Conseil d'administration du Centre hospitalier
universitaire Yalgado OUEDRAOGO (CHU-YO)

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu a cf n° 00953
du 31/08/2023
J. Moukoko

- Vu la Constitution ; -
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ; -
- Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ; -
- Vu le décret n° 2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ; -
- Vu le décret n° 2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ; -
- Vu la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ; -
- Vu le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ; -
- Vu le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ; -
- Vu le décret n° 2022-0518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 20 avril 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ; -
- Sur rapport du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique ; -
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 03 août 2023 ; -

DÉCRÈTE

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Yalgado OUEDRAOGO (CHU-YO) pour un premier mandat de trois (03) ans : -

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT L'ÉTAT

Au titre du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Fla KOUETA, Mle 57 429 L, Professeur titulaire hospitalo-universitaire. —

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Hamidou OUEDRAOGO, Mle 247 155 N, Conseiller en gestion des ressources humaines. —

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA DÉLÉGATION SPÉCIALE RÉGIONALE DU CENTRE

- Monsieur Ram Joseph KAFANDO, Mle 91 943 T, Administrateur civil. —

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA COMMISSION MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT

- Madame Blandine THIEBA/BONANE, Mle 35 859 C, Professeur titulaire hospitalo-universitaire. —

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS DE MALADES

- Monsieur Albert OUEDRAOGO, Maître de conférences de lettres à la retraite. —

Article 2 : Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 01 septembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de l'Économie, des
Finances et de la Prospective

Le Ministre de la Santé et de
l'Hygiène publique

Aboubacar NACANABO

Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU